



Accident sur parking centre commercial

Par **sylvbj**, le **21/08/2010** à **08:41**

Bonjour,

J etais tranquillement gare sur le parking d un centre commercial lorsqu une personne a accroche ma voiture en sortant de son stationnement ma question est simple quel est son pourcentage de responsabilite (j etais en stationnement et lui sortait d un stationnement) merci d avance a tous pour votre aide

Par **kikakokeku**, le **21/08/2010** à **11:10**

réponse de kikakokeku 21 août 2010

Accident identique dans un parking privé.

Nous avons indiqués sur les déclarations comme si nous étions dans notre rue. Aussi, le conducteur qui m'a heurté était responsable. Si toutefois, vous avez indiqué l'un comme l'autre que vous étiez dans le parking du centre commercial et que le conducteur qui vous a heurté n'a pas indiqué l'avoir fait d'une façon claire et nette, alors les torts sont partagés à 50/50.

Resté toujours en alerte dans de tel cas et éviter de mentionner le mot parking dans les déclarations

Bien à vous
Cordialement

Par **sylvbj**, le **21/08/2010** à **11:57**

nous n avons pas encore fait le constat on le fait cet apres midi . L autre conducteur reconnait ses torts exclusifs mais ne vaut il pas mieu pour moi que sur le constat nous marquions qu il a grille un stop (l autre conducteur est d accord pour marquer ca) car j ai vraiment pas envie d avoir des soucis avec mon assurance .merci d avance a tous pour votre aide

Par **gege59**, le **23/08/2010** à **14:14**

Bonjour.

A partir du moment où vous cochez sur le constat pour vous "en stationnement" et pour l'autre conducteur "quittait un stationnement", il n'y a pas de doute possible : vous n'êtes pas responsable.

Attention, on croit souvent, à tort, qu'un accident sur un parking vaut un 50/50 pour les responsabilités : c'est faux! C'est le code de la route qui s'applique, même sur un parking.
Bien à vous.